

Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUILLET 2017

Date de convocation	12/072017
Date d'affichage	18/07/2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE DIX SEPT JUILLET à 18 heures

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire.

Etaient :

☞ Présents : tous les conseillers sauf,

Absents excusés : Mmes Marie VIRION, Laetitia MAUCOURT, CHAFFOTTE M-Christine, Mireille CRUCIANI, MM. SCHMITT Raymond, Laurent JOST, Régis CHATEL

☞ Excusés : Mme Arlette GEHWEILER représentée par M. René ACREMENT

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
19	11	1	12

SECRETARE : Mme Michèle PARMENTIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19/06/2017 a été adopté à l'unanimité

CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE

Le Maire rappelle la délibération du 19/06/2017 par laquelle le conseil municipal a décidé de contracter une ligne de trésorerie de 300 000 € pour financer les travaux d'investissement de la commune dans l'attente du versement des subventions et de la TVA.

Vu la proposition de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne Ardenne,

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne Ardenne, une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 300 000 euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive sont les suivantes :

- Montant : 300 000 euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable Eonia + marge de 1.40%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Frais de dossier : 600 euros
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0.30% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne Ardenne.

AUTORISE le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le Maire,
René ACREMENT